

L'économie sociale et solidaire

Une réalité et un atout d'avenir pour la Normandie



Présentée par Catherine Lillini

Avec le concours de Laure Soucaille



L'économie sociale et solidaire constitue une force économique non négligeable en Normandie, bien qu'encore souvent méconnue. Les préconisations formulées par le CESER s'articulent autour d'une politique volontariste et durable de soutien au développement de l'ESS dans l'ensemble des secteurs d'intervention de la Région. Aux côtés de l'Etat, elle a un rôle moteur à jouer de promotion, d'animation et de coordination des politiques locales de soutien à l'ESS et d'appui à la structuration de relais portant la voix des acteurs de l'ESS dans les territoires. Quatre axes d'action sont proposés :

1. Assumer un statut de chef de file en région

Pour une plus grande lisibilité, le CESER propose la création d'un pôle ressources ESS identifié au sein de la Région qui serait composé d'un service dédié et d'un réseau de référents internes sectoriels. Cela permettrait d'assurer la transversalité non seulement en interne, par la prise en compte des enjeux et des spécificités de l'ESS dans l'ensemble des politiques sectorielles, mais également en externe, par l'animation d'espaces de concertation avec les partenaires institutionnels et financiers et les acteurs de l'ESS. La Région a également un rôle moteur à jouer dans le cadre de ses contractualisations avec l'Etat et les collectivités locales. Le CESER suggère, entre autres, le cofinancement de moyens humains dédiés ESS au sein des EPCI afin de renforcer la captation des projets émergents dans les territoires, l'animation des dynamiques locales et la structuration de Pôles locaux ESS. Enfin, il invite la Région à se doter d'un schéma de promotion des achats publics responsables qui reconnaitrait la capacité entrepreneuriale des structures de l'ESS en leur faisant une place plus grande dans les achats publics.

2. Valoriser l'ESS dans toutes ses dimensions

Favoriser une meilleure connaissance de l'ESS passe par la nécessité de qualifier et d'objectiver sa valeur ajoutée dans les territoires à travers la mise en place d'un groupe de travail sur l'évaluation économique et sociale auquel serait associé le CESER. Celui-ci insiste également sur la nécessité de reconnaitre et favoriser la capacité d'innovation sociale de l'ESS. Il propose trois actions : identifier un conseiller à l'innovation sociale au sein de l'ADN et Normandie Seine Incubation, lancer un AMI pour repérer et soutenir les initiatives innovantes dans leur phase expérimentale, créer une ligne budgétaire spécifique au sein du dispositif régional d'aide à l'innovation, en ouvrant les critères d'éligibilité aux associations relevant d'une logique marchande. Pour les autres, il revendique le droit à l'expérimentation sous forme de subvention

dans le cadre des politiques sectorielles. Enfin, le CESER invite la Région à poursuivre et amplifier les actions de sensibilisation et d'acculturation à l'ESS ainsi que les actions visant à encourager l'expérimentation et l'engagement des jeunes.

3. Accompagner l'ensemble des phases de développement des structures de l'ESS

Pour couvrir la phase d'émergence et de création le CESER préconise l'extension d'une série de dispositifs à l'échelle normande : la Fabrique à initiatives, Eco-Région solidaire, le soutien aux CAE, Région Coopérative... Il propose également la régionalisation du Fonds de Confiance de France Active et insiste sur la nécessité de financer une chaine de l'accompagnement dédiée ESS qui prenne en compte les spécificités de chacun et forme un écosystème animé par la CRESS. Il recommande également de soutenir la consolidation des structures dans la phase de développement à travers de nouveaux outils de financement : une avance de trésorerie rapidement mobilisable pour les structures difficulté, un fonds d'investissement sociétalement responsable, une aide à l'essaimage, un dispositif d'aide à la création d'emploi « d'intérêt général et d'utilité sociale ». Enfin, il préconise une série de mesures en direction du monde associatif afin de sécuriser et développer leurs activités.

4. Accompagner la professionnalisation des acteurs de l'ESS

Au-delà des enjeux sectoriels, le CESER a identifié le besoin d'une approche transversale et globale « métiers/emplois/formations » avec une double entrée : une gestion des emplois et des compétences au niveau des territoires et le financement de formations gestion/management, en direction des dirigeants salariés et des bénévoles occupant des fonctions électives à responsabilité, dans le cadre d'un contrat d'objectifs transversal ESS.